



**Aix en Provence**



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-237**

**Séance publique du**

**21 juillet 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-48960-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'ATTRIBUTION DES MANDATS SPECIAUX POUR DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX**

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



09.08

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie

Mission Développement Touristique et  
International

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUILLET 2014

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'ATTRIBUTION DES  
MANDATS SPECIAUX POUR DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le conseil municipal a souhaité donner mandat spécial à Karima ZERKANI, Conseiller municipal délégué au Marketing territorial, à la Représentation internationale de la Ville, aux Relations internationales, au Pourtour méditerranéen et aux Villes jumelles, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement au Japon (Takamatsu et Kumamoto), qui se déroulera du 26 octobre au 4 novembre 2014.

En cas d'indisponibilité de Mme ZERKANI, mandat spécial a été donné à M. Christian ROLANDO, 11<sup>e</sup> Adjoint ou à Mme Odile BONTOUX, 12<sup>e</sup> Adjoint afin de garantir la présence aixoise lors de ce déplacement international.

Le déplacement se fera en avion en classe économique pour un prix prévisionnel de billet unitaire de 3 000 euros. La prise en charge des billets d'avion se fera, si possible, par paiement direct de la ville d'Aix-en-Provence.

Le remboursement des frais de déplacement éventuels se fera sur présentation d'un état de frais détaillé et nominatif et des justificatifs de dépenses.

Le remboursement des frais divers supplémentaires -interprétariat, taxis, télécommunications, internet, parking, invitation de partenaires- contractés par l'élu délégué et nécessaires à la

bonne réalisation de la mission se fera sur présentation d'un état de frais détaillé et nominatif et des justificatifs de dépenses.

Le remboursement des frais de repas et de nuitées de l'élu délégué se fera sur la base forfaitaire de 25 500 yens, soit environ 183 euros, par jour sur place selon le barème défini par le ministère des Finances pour les déplacements temporaires des personnels civils de l'État. Une attestation sur l'honneur certifiera la réalité des dépenses engagées.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces modalités de remboursement de frais.

DL.2014-237 - MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'ATTRIBUTION  
DES MANDATS SPECIAUX POUR DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)